

La CFE CGC propose depuis 2008 "le + santé", une gamme mutuelle spécialement conçue pour ses adhérents actifs et retraités en partenariat avec le Groupe Smiso Mutuelle des Cadres du groupe Humanis.

Conscients du poids d'une telle couverture dans un budget familial, en grande partie à cause des dérèglementations et désengagements de la Sécurité sociale ces dernières années, il a été décidé de créer une garantie supplémentaire.

Vous pouvez donc désormais vous protéger contre tous les frais liés à une hospitalisation avec « le + santé hospitalisation » moyennant une cotisation tout à fait attractive.

Nous vous invitons également à étudier les prestations et tarifs de l'ensemble de notre gamme négociée spécifiquement pour les adhérents CFE CGC, et à la comparer le cas échéant avec votre propre mutuelle.

• Garantie des adhérents actifs

L'HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE

Le forfait hospitalier, selon tarif en vigueur au 1er janvier de l'année

Les actes d'anesthésie, les actes chirurgicaux

Votre enfant de -16 ans est hospitalisé les frais de la personne à son chevet

La participation forfaitaire de 18 € pour les actes techniques médicaux lourds > à 120 €

LES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS

Les frais de séjour et la salle d'opération

Votre chambre particulière (1)

LES ÉTABLISSEMENTS NON CONVENTIONNÉS

Les frais de séjour et la salle d'opération

Le forfait hospitalisation (par jour)

L'assistance personnalisée (la garde de votre enfant malade, une aide ménagère...)

Garanties dans le cadre du respect du parcours de soins

Frais réels	600%
Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels
100%	Frais réels
100%	33 €
Incluse	Incluse

(1) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs pratiqués dans l'établissement.

COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

• % de la base de remboursement de la Sécurité sociale = Sécurité sociale + Groupe Smiso Mutuelle des Cadres

ATTENTION : Un délai de carence de 3 mois est applicable dans le cadre de la mise en place de vos garanties (9 mois pour la maternité).

• Cotisation

Le montant de la cotisation mensuelle (Régime général et Alsace Moselle) valable pour 2012 est le suivant :

Isolé	Moins de 55 ans	8,16 €
	De 55 à 65 ans	10,44 €
Famille	Moins de 55 ans	14,09 €
	De 55 à 65 ans	18,08 €